

PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE

Entre les sociétés dénommées :

VESEO BI

ET

VESEO

Par absorption de la première par la seconde.

Projet de fusion du 27 mai 2021

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société dénommée **WISEO**, société par actions simplifiée au capital de 14 429 374 euros, dont le siège social est fixé 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 793 288 010 R.C.S. Nanterre,

représentée par son directeur général, Monsieur Eric PERRIER, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Président en date du 26 mai 2021,

*Ci-après dénommée « **WISEO** » ou la « **Société absorbante** »,
D'UNE PART,*

ET :

La société dénommée **WISEO BI**, société anonyme au capital de 1 836 635 euros, dont le siège social est fixé 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 440 964 864 R.C.S. Nanterre,

représentée par son président directeur général, Monsieur Eric PERRIER, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 26 mai 2021,

*Ci-après dénommée « **WISEO BI** » ou la « **Société absorbée** »,
D'AUTRE PART,*

ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNEES ONT EXPOSE CE QUI SUI :

I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES
--

1.1 - VISEO

VISEO a pour objet social :

- *« La prise de participations, par acquisition, souscription ou apport, au capital social de toutes sociétés existantes ou à créer, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux pour son propre compte, l'apport d'affaires, l'ingénierie et le conseil en matière financière ;*
- *L'activité d'étude, de conseil, de prestations de services et d'assistance en management, développement d'entreprises, stratégie, organisation, marketing, communication, ressources humaines, gestion, politique des achats, acquisition et vente d'entreprise, ainsi que dans les domaines administratif, comptable, financier, commercial, informatique et autres, la gestion d'exploitation, en particulier pour le groupe VISEO constitué par la société VISEO et ses filiales ;*
- *La réalisation d'études et analyses techniques, environnementales, économiques et commerciales ;*
- *Toutes activités liées directement ou indirectement à la prestation de Conseil en organisation et la mise en œuvre de systèmes d'information ainsi qu'aux prestations associées telles que des études d'opportunité, des prestations de formation, le développement de logiciels informatiques ou d'interfaces informatiques ;*
- *L'achat et la vente de tous produits, équipements, matériels et instruments nécessaires à ces activités ;*
- *Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de prise de participations, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ;*
- *Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »*

Elle a été immatriculée le 28 mai 2013 sous la forme de société à responsabilité limitée et a été transformée en société par actions simplifiée (SAS) le 23 mai 2016.

Elle a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 27 mai 2112.

Son capital social s'élève à la somme de 14 429 374 euros, divisé en 14 429 374 actions d'un (1) euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La date de clôture de son exercice est le 31 décembre de chaque année.

VISEO ne fait pas appel public à l'épargne.

En outre, aucune valeur mobilière en cours de validité n'a été émise et n'est susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

1.2 VISEO BI

VISEO BI a pour objet social, en France comme à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de filiales existantes ou à créer :

- *« les prestations relatives à l'informatique, conseils, études et réalisations, sous forme d'assistance technique ou de réalisations clés en main,*
- *la fabrication et/ou la distribution de produits, outils ou solutions informatiques, logicielles et/ou matérielles,*
- *L'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toute société ou autre personne morale, de quelque forme que ce soit, française ou étrangère, sous quelque forme que ce soit et quelque soit l'activité de ces personnes morales (ci-après les « Filiales et Sous-Filiales »),*
- *La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par de création de sociétés ou autres personnalités morales nouvelles, d'apports, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, société en participation ou autrement tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financement sous quelque forme que ce soit auxdites personnalités morales,*
- *La prise de toute mesure contribuant à valoriser ses actifs ;*
- *la participation active et continue, au moyen des ressources matérielles et humaines dont dispose la société :*
 - *à la conduite de la politique et au contrôle des activités de ses Filiales et Sous-Filiales en déterminant périodiquement les objectifs stratégiques, marketing, opérationnels et financiers à atteindre par ses Filiales et Sous-Filiales, en veillant à la réalisation de ces objectifs et, en cas de non réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs, en définissant et en veillant à la mise en œuvre des actions opportunes à entreprendre par la ou les Filiales ou Sous-Filiales concernées ;*
 - *à la gestion de ses Filiales et Sous-Filiales quant au choix notamment de leurs principaux moyens matériels et humains et de leurs investissements ou placements financement.*
- *le conseil et la prestation de services sous toutes ses formes en matière commerciale, administrative, juridique, comptable financière, industrielle, immobilière et autres, à toutes entreprises et notamment aux Filiales et Sous-filiales pour les aider, notamment dans leur gestion, restructuration, développement et leur activité commerciale,*
- *la réalisation de toutes opérations industrielles, publicitaires, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières connexes ou accessoires aux objets mentionnés ci-dessus ou qui peut faciliter la réalisation de ces objets. »*

Elle a été immatriculée sous la forme de société anonyme.

Elle a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 11 septembre 2107.

A la date de ce jour, son capital social s'élève à la somme de 1 836 635 euros, divisé en 1 836 635 actions d'un (1) euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La date de clôture de son exercice est le 31 décembre de chaque année.

VISEO BI ne fait pas appel public à l'épargne.

En outre, aucune valeur mobilière en cours de validité n'a été émise et n'est susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

1.3 - Liens entre les sociétés

1.3.1 - Liens en capital

VISEO détient à ce jour la totalité des 1 836 635 actions émises par VISEO BI représentant l'intégralité de son capital et s'engage à conserver cette participation jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion. Du fait de la fusion préalable de VISEO TECHNOLOGIES à VISEO BI devant intervenir préalablement à la présente fusion, VISEO BI émettra en date du 30 juin 2021, 534 733 actions au profit de VISEO SAS en rémunération de l'apport. VISEO continuera de détenir l'intégralité du capital de VISEO BI, ne remettant pas en cause la détention à 100% du capital.

VISEO BI ne détient aucun titre en capital de VISEO, ni aucune de ses propres actions.

1.3.2 - Dirigeants communs

Monsieur Eric PERRIER est le directeur général de VISEO et le président directeur général de VISEO BI.

Monsieur Olivier DHONTE est le président de VISEO et le directeur général délégué de VISEO BI.

1.4 - Consultation des instances représentatives du personnel

Les membres du CSE Central de l'UES Viseo, incluant la Société absorbée et la Société absorbante, ont été informés et consultés sur l'opération de fusion, préalablement à la signature du présent traité de fusion simplifiée.

CECI EXPOSE IL EST PASSE AU TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE FIXANT LES CONDITIONS DE FUSION DE VISEO BI PAR VISEO, SOUS LES REGIMES DES ARTICLES L.236-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET DES ARTICLES 210A ET SUIVANTS DU CODE GENERAL DES IMPOTS.

II - BASES DE LA FUSION

2.1 - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de VISEO BI par VISEO a pour motif de rationaliser l'organisation globale du groupe en préservant les activités des chacune des entités et en bénéficiant pleinement de la force commerciale et de la notoriété de VISEO. Ces sociétés ont par ailleurs leur principale zone d'exploitation en France, peuvent avoir la même clientèle et être amenés à proposer les mêmes services.

Le but de la fusion est donc de restructurer le groupe de sociétés détenues par la société VISEO afin de simplifier et rationaliser l'organigramme juridique, économique et fiscale du groupe VISEO, tout en recherchant la réduction des coûts de fonctionnement.

2.2 - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de VISEO BI et VISEO utilisés pour établir les conditions de la fusion sont les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan et compte de résultat), qui figurent en Annexe 1.

A la date de ce jour, les comptes de VISEO BI ont été audités sans réserve par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par décisions des actionnaires en date du 19 avril 2021.

A la date de ce jour, les comptes de VISEO ont été audités sans réserve par les commissaires aux comptes et ont été approuvés par décision des associés en date du 23 avril 2021.

2.3 - Date de réalisation et date d'effet de la fusion

Le projet de fusion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom de chaque Partie. Le projet de fusion sera également mis en ligne sur les sites internet respectifs des Parties (www.viseo.com et www.viseobi.fr), dans des conditions de nature à en garantir la sécurité et l'authenticité, pendant une période ininterrompue trente (30) jours au moins avant la date de réalisation de la fusion.

La date d'effet juridique de la fusion est fixée d'un commun accord entre les Parties au 30 juin 2021, dans le respect des délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-2 du Code de commerce et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives (la « **Date de Réalisation** »).

D'un point de vue fiscal et comptable, la présente fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, date d'ouverture de l'exercice en cours (la « **Date d'Effet** ») des deux sociétés parties à l'opération de fusion.

En conséquence, toutes les opérations actives et passives de VISEO BI effectuées depuis la Date d'Effet jusqu'au jour de la Date de Réalisation de la fusion seront réputées, sur le plan fiscal et comptable, avoir été accomplies au bénéfice ou à la charge de VISEO, qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis par VISEO BI.

Les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la Date d'Effet par l'exploitation de VISEO BI seront englobés dans le résultat imposable de VISEO.

Le patrimoine de VISEO BI sera dévolu à VISEO dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par VISEO sans réserve aucune, de toutes les opérations effectuées par VISEO BI depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation.

2.4 - Comptabilisation des éléments transférés

VISEO détenant 100% des actions de VISEO BI et conformément à l'avis CRsC n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de réglementation comptable (CRC), les éléments d'actifs et de passifs de VISEO BI seront apportés à la valeur nette comptable au 31 décembre 2020, telle qu'elle ressort des comptes de VISEO BI à cette date.

III - APPORT-FUSION DE LA SOCIETE VISEO BI A LA SOCIETE VISEO

Monsieur Eric PERRIER *es qualités*, au nom et pour le compte de VISEO BI, en vue de la fusion à intervenir de VISEO BI par VISEO, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées

à VISEO, ce qui est accepté par Monsieur Eric PERRIER, *es qualités*, pour le compte de cette dernière sous les mêmes conditions suspensives,

de l'universalité de son patrimoine, soit tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de VISEO BI y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

L'énumération des actifs et passifs ci-après n'a qu'un caractère estimatif, indicatif et non limitatif, le patrimoine de VISEO BI devant être intégralement dévolu à VISEO dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion, c'est-à-dire intégrant le patrimoine de VISEO TECHNOLOGIES dès lors que cette fusion est faite préalablement à la présente fusion.

1 - Actif apporté (sur la base des comptes audités de Viseo BI au 31/12/2020)

1.1 - Actif immobilisé

Fonds commercial	8 271 486 €
Autres immobilisations corporelles	5 340 €
Autres participations	1 715 131 €
Immobilisations financières	42 408 €
	10 034 365 €

1.2 - Actif circulant

Créances clients et comptes rattachés	6 033 594 €
Autres créances	12 655 929 €
Disponibilités	481 506 €
Charges constatées d'avance	10 535 €
	19 181 563 €

Montant total de l'actif dont la transmission est prévue : 29 215 928 €

2 - Passif transmis (sur la base des comptes audités de Viseo BI au 31/12/2020)

VISEO prendra en charge et acquittera aux lieu et place de VISEO BI la totalité du passif de celle-ci, qui comprenait au 31 décembre 2020 les provisions et dettes ci-après désignées et estimées :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 506 €
Emprunts et dettes financières diverses	3 797 790 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 225 €
Dettes fiscales et sociales	4 357 171 €
Autres dettes	13 936 €
Produits constatés d'avance	135 370 €

Montant total du passif dont la transmission est prévue : 8 697 997 €

Il est précisé en tant que de besoin que les stipulations ci-dessus ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

3 – Montant de l'actif net à transmettre

L'actif net de VISEO BI au 31 décembre 2020 ressort à 20 517 931 euros.

VISEO BI certifie qu'aucune réduction de capital, ni distribution de réserves ou bénéfices n'a été réalisée depuis la Date d'Effet.

VISEO BI, sous réserve de la réalisation de la fusion de VISEO TECHNOLOGIES dans VISEO BI le 30 juin 2021 préalablement à cette fusion, augmenterait son capital de 534 733 euros.

IV - CONDITIONS DES APPORTS

4.1 - Propriété - jouissance

WISEO sera propriétaire des biens et droits apportés par WISEO BI à compter de la Date de Réalisation de la fusion, en ce compris ceux qui n'auraient pas été mentionnés dans l'article 3 ci-avant ou qui auraient été omis dans la comptabilité de WISEO BI. Toutefois, la Date d'Effet ayant été fixée au 1^{er} janvier 2021, WISEO en aura la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, la Date d'Effet de la fusion étant fixée au 1^{er} janvier 2021, il est convenu que WISEO fera son affaire des modifications intervenues tant dans la composition que dans la valorisation des éléments d'actif et de passif transmis ; en conséquence, toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées à compter de la Date d'Effet, sous la responsabilité de WISEO BI et en son nom, seront réputées faites pour le compte de WISEO et le résultat net desdites opérations lui bénéficiera ou restera à sa charge depuis cette date.

En conséquence, à compter de la Date d'Effet, tous droits corporels et incorporels, et notamment toutes acquisitions ou aliénations d'immobilisations relatives à l'activité apportée et, d'une manière générale, tous biens ou droits qui viendraient compenser activement l'aliénation à un titre quelconque de l'un des biens ou droits désignés ci-dessus, reviendraient à WISEO et les plus ou moins-values éventuelles sur cession d'actifs seront au profit ou à la charge de WISEO.

4.2 - Charges et conditions

4.2.1 - En ce qui concerne WISEO

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités* de représentant de WISEO oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- WISEO prendra les biens et droits à elle apportés, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- WISEO exécutera à compter de la Date de Réalisation tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers (entre autres, clients, fournisseurs, partenaires), relativement à l'exploitation des biens et droits, corporels ou incorporels, et des contrats qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de WISEO BI, sans recours contre cette dernière.
- WISEO se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls. WISEO fera en sorte, pour tous les contrats intuitu personae dont le transfert n'a pas été autorisé, d'obtenir dans les meilleurs délais l'autorisation du cocontractant.
- WISEO sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.

- VISEO supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens, contrats et droits objet de l'apport-fusion.
- VISEO sera tenue à l'acquit de la totalité du passif, actuel et futur, de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- VISEO reprendra l'ensemble du personnel de VISEO BI conformément à l'article 1224-1 du Code du travail.

4.2.2 - En ce qui concerne VISEO BI :

VISEO BI est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

- Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- Le représentant de VISEO BI s'oblige, *ès qualités*, à fournir à VISEO tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de VISEO, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement, notamment concernant le changement d'actionnaire dans toutes sociétés dans lesquelles la Société absorbante détient une participation.

- Le représentant de VISEO BI *ès qualités*, oblige celle-ci à remettre et à livrer à VISEO aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- Le représentant de VISEO BI *ès qualités* déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens et droits ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à VISEO aux termes du présent acte.

En conséquence, le représentant de VISEO BI *ès qualités* dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

V - DECLARATIONS

Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités*, déclare :

- Que VISEO BI n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire et qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation.
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité.
- Que VISEO BI est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé et exploité.

- Que les biens de VISEO BI apportés ne sont grevés d'aucun privilège à l'exception d'une inscription au titre d'un contrat de location, tel que l'état ci-joint en annexe 2, à jour en date du 25 mai 2021 le mentionne.
- Qu'il n'existe pas d'engagements hors bilan et que s'il devait y en avoir, VISEO les prendra à sa charge les engagements contractés par VISEO BI, qui seront aussi repris hors bilan en raison de leur caractère éventuel.
- Que les livres de comptabilité de VISEO BI ainsi que la comptabilité détaillée afférente à la période entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation seront remis à VISEO dès la Date de Réalisation de la fusion. Les registres juridiques seront également remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation.

VI-ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE BONI DE FUSION

6.1 Absence de rapport d'échange

Conformément aux dispositions de l'article L.236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de commerce, et dans la mesure où VISEO détient et détiendra la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de VISEO BI et qu'elle s'engage à conserver jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, il ne sera procédé à aucune émission d'actions nouvelles de VISEO ni à une augmentation de son capital en contrepartie de l'apport réalisé par VISEO BI. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

6.2 – Boni de fusion

La différence entre, d'une part la valeur de l'actif net reçu par VISEO tel qu'il ressort des comptes de VISEO BI au 31 décembre 2020, soit 20 517 931 euros, et la valeur nette comptable des actions de VISEO BI dans les écritures de la Société absorbante, soit 11 854 797 euros, est constitutive d'un boni de fusion. Ce boni s'élève à 8 663 134 euros.

Le montant du boni de fusion sera ajusté, le cas échéant, des apports et valeurs résultant de la fusion préalable de VISEO TECHNOLOGIES par VISEO BI.

VII - DISSOLUTION DE VISEO BI

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de VISEO BI à VISEO, VISEO BI se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la Date de Réalisation.

Du fait de la reprise par VISEO de la totalité de l'actif et du passif de VISEO BI, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

VIII – CONDITIONS SUSPENSIVES

Indépendamment de l'accomplissement des formalités légales préalables à la fusion, les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis aux conditions suspensives ci-après :

- mainlevée du nantissement portant sur le compte de titres financiers n°114bis ouvert au nom de la société VISEO SAS dans les comptes de la société VISEO BI et sur lesquels sont inscrits 1 836 635 actions ordinaires et seront inscrits les 534 733 actions qui seraient détenues ultérieurement par VISEO SAS dans le cadre de l'augmentation de capital corrélatives à la fusion de VISEO TECHNOLOGIES par VISEO BI.
- Réalisation de la fusion de VISEO TECHNOLOGIES par VISEO BI et de l'augmentation de capital corrélative aux apports de ladite fusion.

Les conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 30 juin 2021 préalablement à la présente fusion.

La réalisation de la seconde de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de VISEO BI.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

IX - REGIME FISCAL

9.1 - Dispositions générales

Les représentants légaux des sociétés VISEO et VISEO BI obligent celles-ci *ès qualités* à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

9.2 - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} janvier 2021. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, dégagés depuis cette date par VISEO BI seront englobés dans le résultat imposable de VISEO.

Les soussignés *ès qualités*, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A cet effet, VISEO prend l'engagement :

- a) de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez VISEO BI, ainsi que la réserve spéciale où VISEO BI a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ;
- b) de se substituer à VISEO BI pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.
- c) de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO BI ;
- d) de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du code général des impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice

même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration. Cette réintégration est effectuée sur une période de cinq ans pour les biens autres que les constructions, mais la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée ;

- e) d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO BI. A défaut, de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO BI ;
- f) de reprendre à son bilan les écritures comptables de VISEO BI (valeur d'origine, amortissement, provision pour dépréciation et valeur nette) des éléments d'actif apportés du fait de la fusion et de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine des biens dans les écritures de VISEO BI ;
- g) de respecter, le cas échéant, les engagements souscrits par VISEO BI en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission, d'apport partiel d'actif ou assimilées ;
- h) de se substituer à la société VISEO BI pour la continuation du délai de conservation des titres tel que prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts et 54 à 56 à l'annexe II du même Code ;
- i) de reprendre tous les engagements fiscaux et les options fiscales souscrits par VISEO BI et relatifs aux biens apportés.

Obligations déclaratives :

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 221 du CGI, VISEO BI déclarera la cessation de son activité dans les 45 jours de la première publication de la fusion dans un journal d'annonces légales. En outre, ses bénéfices non encore taxés devront faire l'objet d'une déclaration de résultat à souscrire dans un délai de 60 jours, accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies I du CGI.

VISEO respectera les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la présente opération et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visées à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III au CGI ;
- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissable et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies-II du CGI.

9.3 - Taxe sur la valeur ajoutée

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, sont dispensées de TVA les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou à titre gratuit ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et services qui appartiennent à l'universalité transmise, et ce, quelle que soit leur nature.

WISEO est réputée continuer la personne de WISEO BI. Elle sera donc tenue, s'il y a lieu, de procéder aux régularisations de TVA auxquelles aurait dû procéder WISEO BI si elle avait continué son exploitation. La transmission n'entraîne pas une remise à zéro des délais de régularisation.

WISEO et WISEO BI déclarent que le montant hors taxe des livraisons de biens et des prestations de service réalisées dans le cadre de la présente fusion sera porté sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3, dans la rubrique des opérations non imposables.

WISEO sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de WISEO BI. En conséquence cette dernière transférera purement et simplement à WISEO les crédits de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

9.4 - Enregistrement

Les soussignés ès qualité, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent que la présente fusion relève des dispositions de l'article 816 du CGI. La présente fusion n'est en conséquence soumise à aucun droit d'enregistrement.

9.5 – Taxes et participations assises sur les salaires

WISEO reprendra en tant que de besoin les obligations qui incombent à WISEO BI à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2021.

9.6 – Contribution Economique Territoriale (CET)

La CET est due par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1^{er} janvier. La rétroactivité n'ayant pas d'effet en matière de CET, WISEO BI reste redevable de la taxe due au titre de l'activité apportée pour l'année 2021. Cependant, du fait de la fusion, WISEO se substituera à WISEO BI pour le paiement de la CET 2020.

9.7 – Autres dispositions fiscales

Plus généralement, WISEO se substituera de plein droit à WISEO BI et en conséquence sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de WISEO BI pour toutes les autres charges et obligations fiscales générées au titre de son exploitation.

X - DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 - Formalités

- WISEO remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- WISEO fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens, droits et contrats apportés.
- WISEO remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

10.2 - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par WISEO.

10.3 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

10.4 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

10.5 – Renonciation

Les Parties renoncent à invoquer l'article 1195 du Code civil.

10.6 – Signature électronique

Les Parties conviennent expressément que le présent document, signé de manière dématérialisée dans le cadre de la plateforme de signature électronique utilisée par les Parties, constitue l'original dudit document et une preuve écrite au sens de l'article 1365 du Code Civil, a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé à chacune des Parties et aux tiers.

DocuSigned by:
Eric PERRIER
100D146305934DA...

VESEO BI

Représentée par Eric PERRIER

DocuSigned by:
Eric PERRIER
100D146305934DA...

VESEO

Représentée par Eric PERRIER

**FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE
VISEO BI PAR VISEO**

Annexe 1

Comptes audités et approuvés des sociétés VISEO BI ET VISEO
au 31 décembre 2020

VISEO

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 400 287	3 573 441	826 846	0,42	651 422	0,46
Fonds commercial	135 200		135 200	0,07	75 200	0,05
Autres immobilisations incorporelles	17 428 043	208 102	17 219 940	8,62	15 535 209	11,03
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 192 932	1 943 043	2 249 888	1,15	1 912 637	1,36
Immobilisations en cours	37 060		37 060	0,02	271 361	0,19
Avances & acomptes	38 430		38 430	0,02		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	37 916 892	20 000	37 896 892	19,41	39 164 427	27,81
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	29 455		29 455	0,02	74 944	0,05
Prêts						
Autres immobilisations financières	782 175	140 000	642 175	0,33	800 165	0,57
TOTAL (I)	64 960 472	5 884 587	59 075 886	30,25	58 485 365	41,53
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	31 774 959	519 243	31 255 715	16,01	31 852 302	22,62
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	4 600		4 600	0,00		
. Organismes sociaux	145 715		145 715	0,07	93 923	0,07
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 115 489		1 115 489	0,57	2 854 102	2,03
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 562 374		4 562 374	2,34	10 341 612	7,34
. Autres	21 713 166	1 985 719	19 727 448	10,40	12 177 290	8,65
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					4 500	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	75 509 907		75 509 907	39,87	21 412 039	15,20
Charges constatées d'avance	3 062 902		3 062 902	1,57	2 967 114	2,11
TOTAL (II)	137 889 112	2 504 962	135 384 150	69,33	81 702 882	58,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	780 877		780 877	0,40	643 090	0,46
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	42 916		42 916	0,02	283	0,00
TOTAL ACTIF (0 à V)	203 673 377	8 389 548	195 283 828	100,00	140 831 621	100,00

VISEO

page 2

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 13 574 673)	13 574 673	13 564 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 723 374	9 651 909
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	350 932	40 724
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 893 958	-1 296 426
Résultat de l'exercice	12 694 490	7 500 592
Subventions d'investissement	50 000	50 000
Provisions réglementées	197 468	174 868
TOTAL (I)	42 484 894	29 686 346
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	267 902	502 305
Provisions pour charges	68 150	
TOTAL (III)	336 052	502 305
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	2 021 173	2 021 173
Autres Emprunts obligataires	15 000 000	15 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	57 961 091	20 270 620
. Découverts, concours bancaires	41 506	2 552 574
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	16 563 260	14 479 253
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 353 748	28 803 651
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	4 335 237	3 551 898
. Organismes sociaux	4 135 168	3 099 843
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 287 035	8 550 223
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 001 223	953 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 589 339	965 899
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	10 115 049	10 368 740
TOTAL (IV)	152 403 827	110 617 553
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	59 055	25 416
TOTAL PASSIF (I à V)	195 283 828	140 831 621

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	34 583	77 805	112 388	0,07	359 332	0,26	-246 944	68,71		
Production vendue biens										
Production vendue services	152 159 171	7 780 752	159 939 923	99,93	139 105 360	99,74	20 834 563	14,99		
Chiffres d'Affaires Nets	152 193 754	7 858 557	160 052 311	100,00	139 464 692	100,00	20 587 619	14,76		
Production stockée										
Production immobilisée			571 784	0,36	394 900	0,28	176 884	44,75		
Subventions d'exploitation					50 000	0,04	-50 000	-100,00		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 954 536	1,22	239 213	0,17	1 715 323	717,07		
Autres produits			277	0,00	262	0,00	15	5,73		
Total des produits d'exploitation (I)			162 578 908	101,58	140 149 067	100,48	22 429 841	16,00		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			111 668	0,07	358 697	0,26	-247 029	68,88		
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			100 336 570	62,66	88 815 332	63,38	11 521 238	12,917		
Impôts, taxes et versements assimilés			2 444 071	1,53	1 863 418	1,34	580 653	31,16		
Salaires et traitements			32 863 690	20,53	25 705 984	18,43	7 157 706	27,84		
Charges sociales			14 371 375	8,98	11 803 888	8,46	2 567 487	21,75		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 228 715	0,77	823 166	0,59	405 549	49,27		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			149 608	0,09	161 706	0,12	-12 098	7,47		
Dotations aux provisions pour risques et charges					21 239	0,02	-21 239	-100,00		
Autres charges			9 542	0,01	13 396	0,01	-3 854	-28,76		
Total des charges d'exploitation (II)			151 515 239	94,67	129 566 826	92,90	21 948 413	16,94		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 063 669	6,91	10 582 241	7,59	481 428	4,55		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			1 485 507	0,93	758 882	0,54	726 625	95,75		
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			4 782 907	2,99	132 955	0,10	4 649 952	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges					17 679	0,01	-17 679	-100,00		
Différences positives de change			52 776	0,03	16 905	0,01	35 871	212,19		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4 926	0,00	9 020	0,01	-4 094	-45,38		
Total des produits financiers (V)			6 326 116	3,95	935 442	0,67	5 390 674	576,27		
Dotations financières aux amortissements et provisions			200 468	0,13			200 468	N/S		
Intérêts et charges assimilées			1 834 726	1,15	1 537 035	1,10	297 691	16,37		
Différences négatives de change			65 412	0,04	27 920	0,02	37 492	134,28		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			4 500	0,00	9 000	0,01	-4 500	-49,99		
Total des charges financières (VI)			2 105 105	1,32	1 573 955	1,13	531 150	32,75		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			4 221 011	2,64	-638 513	0,45	4 859 524	761,07		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			15 284 680	9,55	9 943 727	7,13	5 340 953	53,71		

VISEO

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	249 834	C 06	105 622	C 06	144 212	136,54
Produits exceptionnels sur opérations en capital	92 089	C 06	10 516	C 01	81 573	775,70
Reprises sur provisions et transferts de charges	253 632	C 06	24 814	C 02	228 818	922,13
Total des produits exceptionnels (VII)	595 555	C 07	140 951	C 06	454 604	322,53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	141 694	C 05	330 194	C 04	-188 500	-57,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	58 000	C 04	13 900	C 01	44 100	317,27
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	90 749	C 06	258 234	C 05	-167 485	-64,85
Total des charges exceptionnelles (VIII)	290 444	C 08	602 329	C 03	-311 885	-51,77
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	305 111	C 09	-461 377	C 02	766 488	166,13
Participation des salariés (IX)	1 042 003	C 05	777 683	C 05	264 320	33,95
Impôts sur les bénéfices (X)	1 853 298	1,16	1 204 075	C 06	649 223	53,92
Total des Produits (I+III+V+VII)	169 500 579	105,90	141 225 460	101,26	28 275 119	20,02
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	156 806 089	97,97	133 724 868	95,88	23 081 221	17,26
RÉSULTAT NET	12 694 490	7,53	7 500 592	5,38	5 193 898	69,25
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	26 013	C 02	45 956	C 03	-19 943	-43,38
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 195 283 828,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 694 489,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/03/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Dans le cadre des projets facturés au forfait, l'entreprise utilise la méthode à l'avancement (méthode préférentielle) pour la valorisation des encours de production à la clôture de l'exercice.

1.1 - Crise du COVID-19 et continuité d'exploitation :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Compte tenu de son secteur d'activité et de son positionnement sur le marché local et international, le groupe VISEO n'a pas été impacté de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

Dans le contexte de cette crise sanitaire, la société VISEO a bénéficié des mesures suivantes au cours de l'exercice :

- souscription de prêts garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 42 ME afin de couvrir ses besoins éventuels de trésorerie,
- recours à l'activité partielle ayant généré une indemnisation d'un montant de 972 KE en provenance de l'Etat.

Il n'existe à ce jour aucune incertitude sur la continuité d'exploitation de la société et du groupe.

1.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée sur la base des cash-flows futurs générés par l'activité des filiales.

1.4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - Opération en devises

Les charges et les produits d'exploitation sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1 - Opérations de restructurations

. La société a absorbé le 30 juin 2020 sa filiale, la société VISEO DIGITAL, avec effet rétroactif au 1/1/2020, et option pour le régime de faveur des fusions (art. 210-A du CGI).

L'opération a été réalisée sur la base des valeurs comptables.

Dans le cadre de cette fusion, la société a procédé à l'annulation des titres de la société absorbée qu'elle détenait, générant un boni de fusion d'un montant de 4.641.126 E, comptabilisé en produits financiers.

2 - Augmentations et réductions de capital

. Augmentation de capital par apport en numéraire réservée au FCPE VISEO, par émission de 9.995 actions de 1 E de valeur nominale soit une augmentation de capital de 9.995 E.

. La société n'a procédé à aucune réduction de capital au cours de l'exercice.

Au 31/12/2020, le capital est composé de 13.574.673 actions de 1 E de valeur nominale unitaire.

3 - Prises et réductions de participations

Au cours de l'exercice, la société a pris les participations suivantes :

. La société a acquis 558 actions du capital de la société VISEO BI, auprès d'actionnaires minoritaires, et à reçu par voie d'apport, dans le cadre de l'absorption de sa filiale VISEO DIGITAL, 332.639 actions de la société VISEO BI.

Au 31/12/2020, la société détient en conséquence 1.836.633 actions du capital de la société VISEO BI, soit 99,999% du capital

. Dans le cadre de l'absorption de sa filiale VISEO DIGITAL, la société a reçu par voie d'apport 33.100 actions de sa filiale VISEO TECHNOLOGIES, portant sa détention directe à 17,14% du capital.

. Dans le cadre de l'absorption de sa filiale VISEO DIGITAL, la société a procédé à l'annulation du montant de sa participation détenue au capital de cette société, pour un montant de 9.355.578 E.

. La société a procédé à la cession de 58.000 actions de sa filiale COLIBRI, portant sa détention à 95,17% du capital.

4 - Actions propres - Attribution gratuites d'actions (AGA)

Au 31/12/2020, la société détient 3.614 actions propres, destinées à être annulées dans les délais légaux.

Conformément aux recommandations du PCG (art. 624-18) les informations relatives aux AGA sont les suivantes :

- Principales caractéristiques des plans d'attribution :
 - . Nombre total d'actions pouvant être émises ou achetées au 31/12/2020 : 0
 - . Valeur des actions retenues comme assiette de la contribution patronale spécifique : 212.390 E
 - . Conditions d'acquisition des actions : présence au sein du groupe VISEO au terme de la période d'acquisition, fixée à deux ans à compter de la date d'attribution.
 - . Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice : néant
 - . Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice précédent : 33.500 actions
 - . Nombre d'actions remises au cours de l'exercice : 33.500 actions
 - . Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution pour chaque plan :
 - Plan du 20/07/2016 : 19.428 actions dont 17.952 actions effectivement remises au 20/07/2018
 - Plan du 27/10/2016 : 12.920 actions dont 12.920 actions effectivement remises au 27/10/2018
 - Plan du 18/07/2017 : 12.850 actions dont 12.850 actions effectivement remises au 18/07/2019
 - Plan du 26/11/2018 : 33.500 actions dont 33.500 actions effectivement remises au 26/11/2020
- Informations sur les passifs éventuels :

Dans le cadre de ces AGA, il était prévu que la remise des actions gratuites se ferait par émission d'actions nouvelles, aucun passif n'a donc été provisionné au titre d'une sortie de ressources liée à cette remise.
- Montant de la charge et du passif comptabilisés au cours de l'exercice

La charge constatée au titre de la sortie de ressources liée à la remise des 33.500 actions propres détenues, aux bénéficiaires, s'est élevée sur l'exercice à 273.025 E.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la reprise de la provision pour la contribution patronale spécifique de 20% pour un montant de 21.239 E.

La charge finalement constatée au titre de cette contribution patronale spécifique s'est élevée sur l'exercice à 54.605 E.

5 - Intégration fiscale

Suite à l'absorption de la filiale VISEO DIGITAL, le groupe fiscalement intégré (art. 223 A, alinéa 1, et 223 L 6 du CGI) est constitué sur l'exercice par les sociétés VISEO, VISEO BI, VISEO TECHNOLOGIES et COLIBRI.

Dans le cadre cette intégration fiscale, la société applique sur le plan comptable la méthode de la neutralité pour la comptabilisation de l'impôt du groupe.

6 - Transactions significatives avec des entreprises liées

Les comptes annuels ne comportent pas de transactions significatives avec des entreprises liées non conclues à des conditions normales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

En janvier 2021, VISEO a revu sa structure de financement, permettant ainsi le remboursement de sa dette bancaire et obligataire existante.

Malgré les vagues successives de la COVID-19, VISEO continue à servir ses clients en garantissant le maximum de sécurité à ses employés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 17 302 897 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	75 200		75 200	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	17 227 697		17 227 697	%
TOTAL	17 302 897		17 302 897	

Fonds commercial acquis en 2007 : acquisition du fonds de commerce de la société ERP Business Solutions en date du 13 Juillet 2007 pour un montant de 75.200 E.

Fonds reçus en apport en 2008 : dans le cadre des deux opérations de transmissions universelles de patrimoines intervenues au cours de l'exercice 2008, entre VISEO SA et la SARL ARTENS, et la SARL VISEO AUTOMOTIVE, des mali techniques ont été mis en évidence, correspondant à l'écart négatif entre l'actif net reçu par VISEO à hauteur de sa participation détenue dans les sociétés absorbées (filiales détenues à 100%), et la valeur comptable de ces participations.

Les mali techniques de confusion correspondent aux plus-values latentes sur éléments d'actifs des sociétés absorbées (comptabilisés ou non), qui sont constitués par les fonds commerciaux de ces sociétés, déduction faite des passifs non comptabilisés :

Mali technique lié à la SARL ARTENS : 2.558.957,65 E

Mali technique lié à la SARL VISEO AUTOMOTIVE : 350.576,30 E

Fonds reçu en apport en 2014 : dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine intervenue au cours de l'exercice, entre VISEO SA et la SAS VASIS, un mali technique correspondant à l'écart négatif entre l'actif net reçu par VISEO à hauteur de sa participation détenue dans le capital de la société absorbée (détenue à 100%), et la valeur comptable de cette participation a été dégagé.

Le mali technique de confusion correspond à la plus-value latente sur éléments d'actifs de la société absorbée (comptabilisés ou non), qui est constitué par le fonds commercial de cette société, déduction faite des passifs non comptabilisés : mali technique lié à la SAS VASIS : 732.159,10 E.

Au 31/12/2016, les mali techniques comptabilisés au compte 207000 ont été reclassés au compte 208000, conformément au règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015, homologué par arrêté du 4/12/2015, prévoyant une affectation des mali techniques par composante, selon leur affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés. Les mali techniques constatés au titre des TUP antérieures étant affectés en totalité en immobilisations incorporelles (fonds commerciaux), ils sont reclassés au compte « Mali de fusion sur actifs incorporels ».

Fonds reçus en apport en 2019 : dans le cadre de deux opérations de fusions intervenues au cours de l'exercice, entre VISEO MANAGEMENT et VISEO SA et entre VISEO SAS et DELTAMETRIC, des mali techniques correspondant à l'écart négatif entre l'actif net reçu par VISEO à hauteur de sa participation détenue dans le capital des sociétés absorbées, et la valeur comptable de ces participations ont été dégagés.

Les malis techniques de fusion correspondent aux plus-values latentes sur éléments d'actifs des sociétés absorbées (comptabilisés ou non), qui sont constitués par les fonds commerciaux de ces entités, déduction faite des passifs non comptabilisés :

Mali technique lié à l'absorption de la société VISEO SA : 11.108.351 E

Mali technique lié à l'absorption de la société DELTAMETRIC : 328.531,14 E

Fonds reçus en apport en 2020 : dans le cadre de l'absorption de sa filiale VISEO DIGITAL au cours de l'exercice, la société a reçu en apport un fonds commercial de 60.000 E, et des mali techniques issus de précédentes opérations réalisées par la filiale avant son absorption, à hauteur de 2.008.722 E, soit un total reçu d'un montant de 2.068.722 E.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces mali au cours de l'exercice 2020 et des exercices précédents, sur la base de leur valeur d'utilité déterminée à la clôture de l'exercice, et calculée sur la base des cash-flows futurs actualisés.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 64 960 472 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 103 323	4 624 129	763 923	21 963 530
Immobilisations corporelles	3 079 592	1 460 191	271 361	4 268 422
Immobilisations financières	40 039 536	8 683 369	9 994 386	38 728 521
TOTAL	61 222 451	14 767 689	11 029 670	64 960 472

Immobilisations incorporelles : l'augmentation correspond, à hauteur de 3.278.572 E, à la reprise des immobilisations incorporelles de la société VISEO DIGITAL absorbée au 30/06/2020 ; à hauteur de 763.923 E aux logiciels produits en interne et mis en services au cours de l'exercice ; à hauteur de 581.634 E aux développements en cours sur les logiciels produits en interne.

La diminution du poste correspond à hauteur de 763.923 E à l'immobilisation d'encours de production au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles : l'augmentation est principalement constituée de l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers ainsi que de la réalisation de travaux sur les locaux de l'entreprise (notamment les nouveaux locaux de l'établissement de MORLAIX à hauteur de 305.803 E, ainsi que 591.505 E d'immobilisations corporelles reçues en apport dans le cadre de l'absorption de la filiale VISEO DIGITAL). La diminution est constituée des transferts de compte à compte d'immobilisations corporelles en cours au 31/12/19.

Immobilisations financières : montant global de **38.728.521 E**, composé de :

- . Titres de participations : 37.916.892 E
- . Actions propres : 29.454 E
- . Dépôts et cautionnements : 782.175 E

La variation du poste correspond à :

Augmentation :

- . Acquisition d'actions propres : 512.038 E
- . Acquisition de titres VISEO BI : 6.015 E
- . Titres VISEO BI reçus en apport : 2.395.001 E
- . Titres VISEO Technologies reçus en apport : 5.765.027 E
- . Dépôt de garantie versés : 5.288 E

Diminution :

- . Annulation de la participation VISEO DIGITAL absorbée : 9.355.578 E
- . Remise / cession actions propres : 557.528 E
- . Cession titres de participation : 58.000 E
- . Dépôts de garantis reçus : 23.280 E

Amortissements et provisions d'actif = 5 884 587 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 841 491	1 940 052		3 781 543
Immobilisations corporelles	895 594	1 047 450		1 943 043
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		160 000		160 000
TOTAL	2 737 085	3 147 501		5 884 587

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de la valeur d'inventaire.

Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des critères suivants :

- Situation nette comptable ;
- Résultat et niveau de rentabilité attendu ;
- Perspectives d'avenir ;
- Utilité pour la société.

Au cours de l'exercice, la société a constitué une provision sur un dépôt de garantie à hauteur de 140.000 E ainsi que sur la totalité de la valeur de sa participation au capital de sa filiale portugaise à hauteur de 20.000 E, soit un total provisionné de 160.000 E.

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	4 400 287	3 573 441	826 846	De 1 à 3 ans
Fonds commercial	135 200	0	135 200	Non amortiss.
Autres immos.incorporelles	17 167 697	208 102	16 959 595	Non amort./1-3 an
Instal./agenc.divers	3 119 414	1 376 660	1 742 754	De 6 à 10 ans
Materiel de transport	17 050	17 050	0	4 ans
Mat.bureau & informatique	216 522	136 667	79 855	De 2 à 5 ans
Mobilier	839 945	412 665	427 280	7 ans
Immo.corporel. en cours	37 060	0	37 060	Non amortiss.
Immo.incorpor. en cours	260 346	0	260 346	Non amortiss.
Avances acptes / autres immob corporelle	38 430	0	38 430	Non amortiss.
TOTAL	26 231 951	5 724 587	20 507 365	

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent au développement de solutions informatiques personnalisées, en cours au 31/12/2020.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent aux travaux en cours sur les locaux du siège social à BOULOGNE BILLANCOURT.

Etat des créances = 63 161 380 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	782 175		782 175
Actif circulant & charges d'avance	62 379 205	61 019 383	1 359 823
TOTAL	63 161 380	61 019 383	2 141 997

L'actif circulant & charges constatées d'avances d'un montant de 62.379.205 E est composé de :

- Fournisseurs avoirs à recevoir : 167.318 E
- Clients douteux ou litigieux : 617.009 E
- Créances clients : 31.157.949 E
- Personnel avances et acomptes : 4.600 E
- Sécurité sociale et autres organismes : 145.715 E
- Etat : 6.238.580 E
- Groupe et associés : 14.433.715 E
- Débiteurs divers : 6.551.417 E
- Charges constatées d'avance : 3.062.902 E

Les débiteurs divers d'un montant de 6.551.417 E correspondent :

- . Au fonds de garantie du factor : 2.492.361 E
- . Aux autres débiteurs divers : 37.517 E
- . Au poste débiteur divers reçu en apport de VISEO DIGITAL : 1.985.719 E
- . Aux soldes restant à percevoir au titre des préfinancements des CICE : 538.086 E
- . Au solde restant à percevoir sur les financements de CIR : 1.487.299 E
- . Aux autres comptes débiteurs : 10.435 E

La part à plus d'un an (1.359.823 E) correspond aux clients douteux et litigieux (617.010 E), aux créances CICE 2018 (104.372 E), aux créances CIR liées aux cessions des CIR 2018 et 2019 (638.441 E).

Provisions pour dépréciation = 2 504 962 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	542 603	2 615 241	652 882		2 504 962
Comptes financiers					
TOTAL	542 603	2 615 241	652 882		2 504 962

Les provisions pour dépréciations correspondent à des provisions constituées sur des créances clients et des débiteurs divers au cours de l'exercice :

- Provisions comptes clients reprises de la société VISEO DIGITAL absorbée : 479.914 E
- Provisions débiteurs divers reprises de la société VISEO DIGITAL absorbée : 1.985.719 E
- Provisions dotées au cours de l'exercice : sur créances clients : 149.608 E,
- Provisions reprises au cours de l'exercice : sur créances clients : 652.882 E.

VISEO

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Produits à recevoir par postes du bilan = 9 762 199 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	9 581 770
Autres créances	167 318
Disponibilités	13 111
TOTAL	9 762 199

Charges constatées d'avance = 3 062 902 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir = 780 877 E

Charges à répartir	Valeur nette	Taux
Charges différées		%
Frais d'acquisition des immob.		%
Frais d'émission des emprunts	780 877	20 %
Charges à étaler		%
TOTAL	780 877	

Les frais d'émission d'emprunt, d'un montant brut de 1.119.529 E sont étalés de manière linéaire sur la durée des emprunts concernés, allant de 5 à 7 ans, et à partir de la mise à disposition des fonds.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 13 574 673 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	13564678	1,00	13 564 678
Titres émis	9995	1,00	9 995
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	13574673	1,00	13 574 673

Provisions = 533 520 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	174 868	22 599			197 468
Provisions pour risques	502 305	108 618	274 871		336 052(*)
TOTAL	677 174	131 217	274 871		533 520

(*) Litiges prudhomme (83.385 E), remise en état locaux ILEO (68.150 E), provision perte de change (40.468 E), litige commerciaux (144.050 E).

Provisions réglementées : l'augmentation (22.599 E) concerne les amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition des titres de participation, immobilisés.

Provisions pour risques et charges :

- Augmentation :

Dotation exceptionnelle remise en état locaux 68.150 E

Dotation financière provision perte de change : 40.468 E

- Diminution :

Reprise exploitation provision sortie de ressources liée aux AGA : 21.239 E

Reprise exceptionnelle provision prudhommes : 9.100 E

Reprise exceptionnelle provision litiges commerciaux : 6.100 E

Reprise exceptionnelle provision créance PMC Espagne : 238.432 E

Etat des dettes = 152 403 827 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	75 023 770	47 526 185	27 497 585	
Dettes financières diverses	16 563 260	16 563 260		
Fournisseurs	31 353 748	31 353 748		
Dettes fiscales & sociales	17 758 662	17 758 662		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes (2)	1 589 339	1 589 339		
Produits constatés d'avance	10 115 049	10 115 049		
TOTAL	152 403 827	124 906 242	27 497 585	

Au cours de l'exercice 2020, la société a souscrit des prêts garantis par l'Etat auprès de plusieurs organismes financiers à hauteur de 42.100.000 E, une enveloppe supplémentaire de 400.591 E pour le financement des travaux des locaux de son établissement de Morlaix, ainsi qu'une enveloppe supplémentaire de 1.729 E pour le financement des travaux des locaux de sa filiale VIONA.

VISEO

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

La dette financière a varié comme suit au cours de l'exercice :

(1) Variation des emprunts	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Emprunts amortissables (164000)	20 213 331	42 502 320	5 113 499	57 602 152
Int. Courus Emprunt amort. (168840)	57 289	358 939	57 289	358 939
Emprunt obligataire simple (163000)	15 000 000			15 000 000
Emprunt obligataire OC (161000)	2 000 000			2 000 000
Int. Courus emprunt OC (168810)	21 173	21 173	21 173	21 173
Autres Dettes Financières (168700)	0			0
Int. Courus autres dettes (168880)	0			0
Crédit Revolving BFR (512128)	2 500 000		2 500 000	0
Ecart conversion comptes devises (512009)	0	21 060		21 060
Intérêts bancaires à payer (518600)	52 574	20 446	52 574	20 446
	39 844 367	42 923 938	7 744 535	75 023 770(*)

(*) dont 75 023 770 E de dettes auprès des établissements financiers.

(2) Les autres dettes sont composées de :

- . BNP Factor : 308.982 E
- . Clients RRR à accorder : 1.280.357 E

Charges à payer par postes du bilan = 11 755 407 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	400 558
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	3 511 312
Dettes fiscales & sociales	6 563 180
Autres dettes	1 280 357
TOTAL	11 755 407

Produits constatés d'avance = 10 115 049 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 160 052 311 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	112 388	0,07 %
Prestations de services	154 097 322	96,28 %
Produits des activités annexes	6 285 213	3,93 %
Rabais, remises & ristournes accord	-442 612	-0,28 %
TOTAL	160 052 311	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 853 298 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	11 063 669	1 409 443	9 654 227
Résultat financier	4 221 011	537 731	3 683 280
Résultat exceptionnel	305 111	38 869	266 242
Participation des salariés	-1 042 003	-132 745	-909 258
TOTAL	14 547 788	1 853 298	12 694 490

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	12 694 490
Impôts sur les bénéfices	1 853 298
Résultat comptable avant impôts	14 547 788
Variation des prov. Réglementées	22 599
Résultat hors impôts et dérogatoire	14 570 388

Autres informations relatives au compte de résultat

- . Chiffre d'affaires France : 152.193.754 E
- . Chiffre d'affaires Export : 7.858.557 E
- . Produits financiers :
 - . La société a perçu 1.485.507 E de dividendes en provenance de ses filiales.
 - . La société a comptabilisé un boni de fusion de 4.641.126 E dans le cadre de l'absorption de sa filiale VISEO DIGITAL.
- . Charges financières :
 - . La société a comptabilisé 1.516.373 E d'intérêts d'emprunts au cours de l'exercice,
- . Charges exceptionnelles : 290.444 E
 - . Pénalités et amendes : 180 E
 - . Dons et libéralités : 30.000 E
 - . Commission intermédiaire CIR (régularisation) : -174.736 E
 - . Pertes sur créances : 238.432 E
 - . Régularisations cotisations sociales : 47.818 E
 - . Valeur comptable éléments actifs cédés financiers : 58.000 E
 - . Provision frais remise en état locaux : 68.150 E
 - . Dotation amortissement dérogatoire : 22.599 E
- . Produits exceptionnels : 595.555 E
 - . Produits cession éléments actifs cédés financiers : 58.000 E
 - . Régularisations impôts et taxes 2019 : 108.228 E
 - . Régularisations comptes fournisseurs prescrits : 102.972 E
 - . Régularisations clients / fournisseurs : 38.633 E
 - . Boni sur cession actions propres : 34.089 E
 - . Reprise provision créance perdue : 238.432 E
 - . Reprise provision pour litiges : 15.200 E
- . Dans le cadre de ses activités de recherche et de développement, la société a bénéficié sur l'exercice d'un crédit impôt recherche d'un montant de 629.367 E.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	142.810
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	142.810

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	529	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	7	
TOTAL	536	0

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

VISEO est la société mère consolidant les comptes du groupe (SIREN : 793288010) à compter de l'exercice clos le 31/12/2019.

Engagements donnés = 7 173 611 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0
Avals & cautions (1)	683 079
Crédit-bail mobilier (2)	0
Crédit-bail immobilier	0
Autres engagements (3)	6 490 532
TOTAL	7 173 611

Dettes garanties par des sûretés réelles

- . La société a consenti aux profits de certains organismes financiers les garanties suivantes :
 - . Nantissement du fonds de commerce de la société VISEO,
 - . Nantissement de 1.836.633 action de la société filiale VISEO BI,
 - . Nantissement de 1.001 actions de la société filiale VISEO CUSTOMER SERVICES,
 - . Nantissement de 117.000 actions de la société filiale VISEO Consulting Iberia,
 - . Nantissement de 3 comptes spécial fruits et produits.
- . La société s'engage également à respecter, au niveau des comptes consolidés du groupe, trois ratios financiers (covenant bancaires) définis par les conventions de prêt, et ce à chaque date de publication de ses comptes consolidés annuels.

. Nantissement au profit de la banque Caisse d'Epargne du solde créditeur d'un compte ouvert dans ses livres pour un montant de 80.043 E en garantie du cautionnement délivré sur les loyers (bail commercial) au profit du propriétaire, la société civile CARDIMMO.

Autres engagements donnés

Dans le cadre de l'emprunt obligataire émis au cours de l'exercice 2016, la société a souscrit à des engagements « de faire » et « de ne pas faire » tant qu'il existera des OC, et à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du Titulaire d'OC.

Dans le cadre de l'acquisition de la société VISEO Iberia Consulting, le contrat de cession prévoit que la société dispose d'une option d'achat de 78.000 actions de la cible, et le détenteur une option de vente de ces mêmes actions, pour un prix plancher fixé au contrat à 9.760.000 E. Cette option permettra à la société de détenir 100% du capital.

Dans le cadre de la prise de participation au capital de la société VISEO CUSTOMER SUCCESS, la société dispose d'une option d'achat portant sur 776 actions exerçable à compter de l'exercice 2021, dont le prix est indéterminé à ce jour. Cette option permettra à la société de détenir 100% du capital.

Autres informations complémentaires

(1) Engagements donnés concernant les filiales (cautions) :

- La société VISEO s'est portée caution au profit de sa filiale VISEO INC USA à hauteur d'un montant de 500.000 \$ (soit un montant correspondant à 407.465 E au cours du dollars US au 31/12/2020 (1 Euro = 1,2271 USD) afin de garantir une facilité de caisse accordée à sa filiale par la banque HSBC Ny.
- La société VISEO s'est portée caution au cours de l'exercice au profit de sa filiale VI-ONE NORTH AFRICA à hauteur d'un montant maximum de 3.000.000 MAD (Dirhams marocains), soit 275.614 E au cours du MAD au 31/12/2020 (1 E = 10,8848 MAD) afin de lui permettre de bénéficier d'une facilité de caisse de 3.000.000 MAD auprès de la banque BNP PARIBAS.

Autres engagements donnés

- **(3) Relatif aux baux commerciaux des locaux de Boulogne :**
 - . Immeuble ILEO : dénonciation du bail en octobre 2020 montant de **169.487 E** soit 4,5 mois de préavis restant,
 - . Immeuble 94-96 rue de Paris : bail renégocié au 1/10/2020 avec période ferme de 6 ans pour un montant de **3.261.753 E** (soit 60 mois avec prise en compte d'une franchise de loyer de 9 mois),
 - . Immeuble 31 rue Louis Pasteur : : bail renégocié au 1/10/2020 avec période ferme de 6 ans pour un montant de **1.463.988 E** (soit 60 mois avec prise en compte d'une franchise de loyer de 9 mois),
 - . Immeuble 98-102 Rue de Paris : nouveau bail au 1/12/2020 avec période ferme de 6 ans pour un montant de **333.307 E** (soit 60 mois avec prise en compte d'une franchise de loyer de 9 mois),
- Relatif aux autres baux : Toulouse (nouveau bail au 1/1/2018 avec période ferme de 6 ans pour un montant de **358.726 E** sur 24 mois), de Nantes (période triennale au 01/06/2023 soit 29 mois pour un montant de **31.900 E**), de Lyon (convention d'occupation précaire avec préavis de 6 mois) soit aucun engagement au 31/12/2020, de Grenoble (période ferme de 6 ans pour un montant de **83.475 E** soit 9 mois), de Morlaix (nouveau bail au 1/11/2019, période triennale au 1/11/2022 soit 22 mois pour un montant de **349.470 E**).
- **(3) Relatifs aux baux des véhicules en location longue durée (438.426 E).**

- (2) Relatif au crédit-bail mobilier : néant.

. Indemnités de départ à la retraite (IDR) - Art L.123-13 du Code de commerce :

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la date de clôture.

Les hypothèses retenues sont les suivantes, selon les sociétés du groupe :

- Méthode calcul choisie : prospective ;
- Taux de turn-over : 17,78% ;
- Profil de carrière entre 2% et 5,79% pour l'ensemble des salariés ;
- Table de mortalité : TGH 05 pour les hommes et TGF 05 pour les femmes ;
- Taux d'actualisation : 0,34% ;
- Convention collective : Syntec
- Age de départ : 67 ans
- Taux de charges sociales : 45 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Conditions de départ : volontaire du salarié.

Le montant des indemnités de départ à la retraite, non comptabilisées dans les comptes sociaux, sont estimées à 2.864.957 E au 31/12/2020, contre 2.090.433 E au 31/12/2019.

VISEO

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 9 762 199 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(41810000000)	9 581 770
TOTAL	9 581 770

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn rrr a obtenir - avoir a recevoir(40980000000)	167 318
TOTAL	167 318

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques interets courus a recevoir(51870000000)	13 111
TOTAL	13 111

Charges constatées d'avance = 3 062 902 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	3 062 902
TOTAL	3 062 902

Charges à payer = 11 755 407 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int.courus/emprunt obligataire(16881000000)	21 173
Int courus/emprunts etablissts credit(16884000000)	358 939
Banques interets courus a payer(51860000000)	20 446
TOTAL	400 558

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(40810000000)	3 511 312
TOTAL	3 511 312

VISEO

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers conges a payer(42820000000)	2 366 182
Pers prov particip sal(42840000000)	1 132 123
Pers autres charges a payer(42860000000)	5 859
Pers charges a payer - primes(42862000000)	705 023
Org.soc. conges a payer(43820000000)	1 099 965
Org.soc. autres charges a payer(43860000000)	549 511
Etat autres charges a payer(44860000000)	307 165
Taxes organismes sociaux(44861000000)	397 352
TOTAL	6 563 180

Autres dettes	Montant
Clients rrr a accorder-avoir a etablr(41980000000)	1 280 357
TOTAL	1 280 357

Produits constatés d'avance = 10 115 049 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	10 115 049
TOTAL	10 115 049

Annexes (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet JWB CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par VISEO,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes :

Total du bilan	195 283 828
Chiffre d'affaires hors taxes	160 052 311
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	12 694 490

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour JWB CONSEILS
Fait à VERSAILLES le 17/03/2021

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	13 574 673	13 564 678	13 607 530	13 563 229	13 234 120
b) Nombre d'actions émises	13 574 673	13 564 678	13 607 530	13 563 229	13 234 120
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	854 701	854 701	854 701	2 136 752	2 136 752
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	160 052 311	139 464 692	7 025 860	6 535 474	1 976 428
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	15 289 576	9 883 097	-1 391 624	463 965	152 551
c) Impôt sur les bénéfices	1 853 298	1 204 075	-1 067	-533	4 500
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	13 436 278	8 679 021	-1 390 557	464 498	148 051
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	12 694 490	7 500 592	-1 296 426	211 000	10 127
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	1 042 003	777 683			
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1	1	-0	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1	1	-0	0	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	535	415	29	25	17
b) Montant de la masse salariale	32 863 690	25 705 984	2 182 195	2 031 390	1 095 191
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	14 371 375	11 803 888	859 576	786 055	591 792

Observations complémentaires

VISEO

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote -part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SA VISEO BI	1.836.635	12.347.312	99,99	11.854.797	11.854.797	1.998.075		14.780.084	4.289.298	0
SAS VISEO CUSTOMER SVCS	88.850	-309.807	56,34	952.343	952.343			9.014.251	1.060.469	0
SAS COLIBRI	1.201.000	-585.639	95,17	1.201.000	1.201.000	71.758		1.135.849	-218.404	0
SAS VISEO TECHNOLOGIES	193.100	22.112	17,14	5.765.027	5.765.027			40.765.990	4.341.634	790.139
VISEO USA (USD)	822	0	100,0	822	822	71.514	407.465	3.038.284	165.571	89.334
VI ONE N. AFRICA (MAD)	202.117	40.423	100,0	199.558	199.558	1.572.209	275.614	6.256.854	602.313	606.035
VISEO ASIA (SGD)	986.558	-1.312.334	100,0	1.034.616	1.034.616	1.495.605		8.598.415	414.418	0
VISEO HK (HKD)	11	-460.791	100,0	998	998	202.552		1.880.433	150.081	0
VISEO AUSTRALIA (AUD)	6.291	-273.928	100,0	6.958	6.958	4.264.826		1.073.060	-42.483	0
VISEO BPO PHILIPPINES	186.892	-7.322	100,0	195.496	195.496	177.218		1.590.622	-307.146	0
VISEO IBERIA CONSULTING	337.779	8.948.289	60,0	16.741.597	16.741.597			33.247.295	398.015	0
VISEO PORTUGAL	20.000	-169.822	100,0	20.000	0	200.688		506.199	-219.313	0
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations : NEANT										

Observations complémentaires

Filiales étrangères (VI ONE NA, VISEO INC USA, VISEO ASIA LTD, VISEO HK, VISEO AUSTRALIA, VISEO BPO Philippines) : le capital, le CAHT, et le résultat du dernier exercice clos ainsi que les réserves et le report à nouveau sont exprimés en EUROS sur la base du cours de conversion de la monnaie locale au 31/12/2020, savoir :

- VI ONE NORTF Africa: DIRHAM MAROCAIN: 1 Euro = 10,8848 MAD
- VISEO INC. (USA): DOLLAR USD: 1 Euro = 1,2271 USD
- VISEO ASIA LTD: DOLLAR DE SINGAPOUR: 1 Euro = 1,6218 SGD
- VISEO HONG-KONG: DOLLAR DE HK: 1 Euro = 9,5142 HKD
- VISEO AUSTRALIA : DOLLAR AUSTRALIEN : 1 Euro = 1,5896 AUD
- VISEO BPO Philippines : PESO PHILIPPIN : 1 Euro = 59,1250 PHP

WISEO B.I.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	12 604	12 604				
Fonds commercial	8 271 486		8 271 486	28,31	8 271 486	31,34
Autres immobilisations incorporelles	2 000	2 000				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	33 831	28 491	5 340	0,02	7 847	0,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 715 131		1 715 131	5,87	1 715 131	6,50
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	42 408		42 408	0,15	42 138	0,16
TOTAL (I)	10 077 460	43 095	10 034 365	34,35	10 036 601	38,02
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	6 077 847	44 253	6 033 594	20,65	6 559 063	24,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	37 398		37 398	0,13	4 125	0,02
. Organismes sociaux	10 946		10 946	0,04	4 282	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 533		4 533	0,02	4 533	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	401 196		401 196	1,37	572 839	2,17
. Autres	12 201 856		12 201 856	41,76	8 327 195	31,55
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	481 506		481 506	1,65	797 479	3,02
Charges constatées d'avance	10 535		10 535	0,04	89 623	0,34
TOTAL (II)	19 225 816	44 253	19 181 563	65,65	16 359 139	61,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	29 303 276	87 348	29 215 928	100,00	26 395 740	100,00

WISEO B.I.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 836 635)	1 836 635	6,29	1 836 635	6,96
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 044 686	7,00	2 044 686	7,75
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	220 665	0,76	220 665	0,84
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 010	0,01	2 010	0,01
Report à nouveau	12 124 637	41,50	8 074 341	30,59
Résultat de l'exercice	4 289 298	14,68	4 050 297	15,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	20 517 931	70,23	16 228 633	61,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	2 506	0,01	3 249	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 797 790	13,00	4 066 938	15,41
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 225	1,34	1 452 173	5,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 364 886	4,67	1 304 318	4,94
. Organismes sociaux	1 093 543	3,74	1 127 020	4,27
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 770 800	6,06	1 714 422	6,50
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	127 942	0,44	165 175	0,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 936	0,05	39 401	0,15
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	135 370	0,46	294 409	1,12
TOTAL (IV)	8 697 997	29,77	10 167 107	38,52
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	29 215 928	100,00	26 395 740	100,00

WISEO B.I.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	59 253		59 253	0,40	16 777	0,10	42 476	253,18
Production vendue biens								
Production vendue services	14 719 835	996	14 720 831	99,60	16 461 418	99,90	-1 740 587	-10,56
Chiffres d'Affaires Nets	14 779 088	996	14 780 084	100,00	16 478 195	100,00	-1 698 111	-10,30

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			532 251	3,60	68 414	0,42	463 837	677,99
Autres produits			0	0,00	498	0,00	-498	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			15 312 335	103,60	16 547 107	100,42	-1 234 772	-7,45
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			58 743	0,40	16 611	0,10	42 132	253,64
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 501 014	10,16	3 073 333	18,65	-1 572 319	-51,15
Impôts, taxes et versements assimilés			426 768	2,89	383 908	2,33	42 860	11,16
Salaires et traitements			9 062 034	61,31	8 845 592	53,68	216 442	2,45
Charges sociales			3 794 708	25,67	3 868 708	23,48	-74 000	-1,90
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 507	0,02	2 540	0,02	-33	-1,29
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			19	0,00	266	0,00	-247	-92,85
Total des charges d'exploitation (II)			14 845 793	100,44	16 190 957	98,26	-1 345 164	-8,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			466 542	3,16	356 150	2,16	110 392	31,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			3 819 777	25,84	2 692 845	16,34	1 126 932	41,85
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			128 711	0,87	95 110	0,58	33 601	35,33
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change					1	0,00	-1	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			3 948 488	26,71	2 787 955	16,92	1 160 533	41,63
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			52 290	0,35	58 567	0,36	-6 277	-10,71
Différences négatives de change					253	0,00	-253	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			52 290	0,35	58 819	0,36	-6 529	-11,09
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			3 896 198	26,36	2 729 136	16,56	1 167 062	42,76
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			4 362 740	29,52	3 085 286	18,72	1 277 454	41,40

WISEO B.I.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 174	0,01	5 307	0,03	-3 133	-59,03
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges			284 534	1,73	-284 534	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	2 174	0,01	289 841	1,76	-287 667	-99,24
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75 616	0,51	1 723	0,01	73 893	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	75 616	0,51	1 723	0,01	73 893	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-73 442	-0,49	288 118	1,75	-361 560	-125,48
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			-676 893	-4,10	676 893	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	19 262 997	130,33	19 624 904	119,10	-361 907	-1,83
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 973 699	101,31	15 574 607	94,52	-600 908	-3,85
RÉSULTAT NET	4 289 298	29,02	4 050 297	24,58	239 001	5,90
	Bénéfice		Bénéfice			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 215 927,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 289 297,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Dans le cadre des projets facturés au forfait, l'entreprise utilise la méthode à l'avancement (méthode préférentielle) pour la valorisation des encours de production à la clôture de l'exercice.

1.1 - Crise du COVID-19 et continuité d'exploitation :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Compte tenu son secteur

d'activité et de son positionnement sur le marché local et international, le groupe VISEO n'a pas été impacté de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

Dans le contexte de cette crise sanitaire, la société a bénéficié des mesures suivantes au cours de l'exercice :

- recours à l'activité partielle ayant généré une indemnisation d'un montant de 463.671 E en provenance de l'Etat.

Il n'existe à ce jour aucune incertitude sur la continuité d'exploitation de la société et du groupe.

1.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis du PCG du 15/06/2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutations, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. Cette valeur d'utilité est appréciée sur la base des cash-flows futurs générés par l'activité de la (ou des) filiales.

Option fiscale : La société forme à compter du 1/1/2019, un groupe fiscalement intégré (art. 223 A, alinéa 1, et 223 L 6 du CGI) avec les sociétés VISEO (société tête de groupe) et les sociétés VISEO TECHNOLOGIES et COLIBRI.

1.4 - Stocks

Le cas échéant, les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.5 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 - Opération en devises

Les charges et les produits d'exploitation sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels ne comportent pas de transactions significatives avec des entreprises liées non conclues à des conditions normales

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 8 271 486 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	8 271 486		8 271 486	%
TOTAL	8 271 486		8 271 486	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 10 077 460 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 286 090			8 286 090
Immobilisations corporelles	33 831			33 831
Immobilisations financières	1 757 269	271		1 757 540
TOTAL	10 077 189	271		10 077 460

Amortissements et provisions d'actif = 43 095 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 604			14 604
Immobilisations corporelles	25 984	2 507		28 491
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	40 588	2 507		43 095

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	12 604	12 604	0	1 à 3 ans
Fonds commercial	8 271 486	0	8 271 486	Non amortiss.
Autres immos.incorporelles	2 000	2 000	0	1 à 3 ans
Instal./agenc.divers	27 004	25 864	1 140	8 à 10 ans
Materiel de transport	223	223	0	4 ans
Mobilier	6 604	2 404	4 200	8 à 10 ans
TOTAL	8 319 920	43 095	8 276 825	

Etat des créances = 18 786 718 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	42 408		42 408
Actif circulant & charges d'avance	18 744 310	18 691 378	52 932
TOTAL	18 786 718	18 691 378	95 340

VISEO B.I.

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Provisions pour dépréciation = 44 253 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	86 139		41 886		44 253
Comptes financiers					
TOTAL	86 139		41 886		44 253

Produits à recevoir par postes du bilan = 10 951 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 535
Autres créances	8 416
Disponibilités	
TOTAL	10 951

Charges constatées d'avance = 10 535 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISEO B.I.

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 836 635 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1836635	1,00	1 836 635
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1836635	1,00	1 836 635

Etat des dettes = 8 697 997 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 506	2 506		
Dettes financières diverses	3 797 790	3 797 790		
Fournisseurs	391 225	391 225		
Dettes fiscales & sociales	4 357 171	4 357 171		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 936	13 936		
Produits constatés d'avance	135 370	135 370		
TOTAL	8 697 997	8 697 997		

Charges à payer par postes du bilan = 1 907 309 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 506
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	54 565
Dettes fiscales & sociales	1 850 238
Autres dettes	
TOTAL	1 907 309

Produits constatés d'avance = 135 370 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 14 780 084 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	59 253	0,40 %
Prestations de services	13 596 909	91,99 %
Produits des activités annexes	1 123 922	7,60 %
TOTAL	14 780 084	100.00 %

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

. Chiffre d'affaires France : 14.779.088 E HT

. Chiffre d'affaires Export : 996 E HT

. Dividendes : dans le cadre des distributions de dividendes, la répartition s'effectue entre les associés au prorata de leur participation respective dans le capital de la société.

. Charges exceptionnelles : 75.616 E

. Régularisation cotisations retraite 2019 : 29.477 E

. Régularisation taxes assises sur salaires 2019 : 11.377 E

. Régularisations diverses : 684 E

. Honoraires AYMING CIR 2019 : 34.078 E

. Produits exceptionnels : 2.174 E

. Régularisations écarts organismes sociaux : 2.174 E

. Intégration fiscale : dans le cadre de l'intégration fiscale, la société applique sur le plan comptable la méthode de la neutralité pour la comptabilisation de l'impôt du groupe.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	16 732
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	16 732

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS VISEO 27 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE BILL. - SIREN 793 288 010

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	170	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	170	0

Autres informations complémentaires

. Autres engagements donnés :

- Relatifs au bail des locaux d'Aix-en-Provence (nouveau bail au 1/9/2016) : période triennale à terme au 1/9/2022 soit 20 mois pour un montant global de **118 417 E**.

. Indemnités de départ à la retraite (IDR) - Art L.123-13 du Code de commerce :

Méthode d'évaluation utilisée : méthode dite prospective s'appuyant sur la situation future des salariés, proratisée au vu de l'ancienneté acquise à la date des calculs, avec correctifs appliqués pour tenir compte des mouvements de personnel et d'une actualisation financière (0,34%).

Le montant des indemnités de départ à la retraite, non comptabilisées dans les comptes sociaux, sont estimées à 732.597 E au 31/12/2020, contre 628.572 E au 31/12/2019.

VISEO B.I.

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 10 951 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(41810000000)	2 535
TOTAL	2 535

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn rrr a obtenir - avoir a recevoir(40980000000)	5 554
Etat produits a recevoir(44870000000)	2 862
TOTAL	8 416

Charges constatées d'avance = 10 535 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(48600000000)	10 535
TOTAL	10 535

Charges à payer = 1 907 309 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques interets courus a payer(51860000000)	2 506
TOTAL	2 506

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(40810000000)	54 565
TOTAL	54 565

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer(42820000000)	817 370
Pers versement volont pee(42845000000)	3 197
Acompte perco(42846000000)	3 222
Pers autres charges a payer(42860000000)	4 820
Comite d'entreprise(42862000000)	506 248
Org.soc. congés a payer(43820000000)	372 369
Org.soc. autres charges a payer(43860000000)	71 993
Etat autres charges a payer(44860000000)	2 974
Taxe(44861000000)	68 045
TOTAL	1 850 238

VISEO B.I.
 27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Produits constatés d'avance = 135 370 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	135 370
TOTAL	135 370

Annexes (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS VISEO TECHNO.	193 100	22 112	83	1 715 131	1 715 131	10 355 502		40 765 990	4 341 634	3 819 777
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Annexe 2

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications
de VISEO BI mise à jour au 25 mai 2021

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

Imprimer

WISE BI
440 964 864
R.C.S. NANTERRE
Adresse : 27-33 Quai Alphonse le Gallo 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Greffé du Tribunal de Commerce de NANTERRE

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	24/05/2021	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	24/05/2021	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	24/05/2021	-
Protêts	Néant	24/05/2021	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	24/05/2021	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	24/05/2021	-
Déclarations de créances	Néant	24/05/2021	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	24/05/2021	-
Publicité de contrats de location	1	24/05/2021	-
Masquer le détail			

Inscription du 10 janvier 2018 Numéro 150

Date fin de contrat : 10/01/2023
Au profit de :
FRANFINANCE LOCATION 59 Avenue de Chatou 92853 Rueil-Malmaison Cedex
Biens concernés :
Désignation du bien nanti : DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES CONFORMES AU CONTRAT ECONOCOM N° 20171706 1
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 171800150
La présente inscription est prise contre WISE BI

Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	24/05/2021	-
Gage des stocks	Néant	24/05/2021	-
Warrants	Néant	24/05/2021	-
Prêts et délais	Néant	24/05/2021	-

Biens inaliénables	Néant	24/05/2021	-
--------------------	-------	------------	---

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période
juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars
2020.